

Paris, le 11 novembre 2015

Aux Président(e)s des sous-sections du CNU, sous couvert de
M. le Pr. Olivier CLARIS

Aux Président(e)s des Collèges enseignants de disciplines, sous
couvert de M. le Pr. Luc MOUTHON

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

J'ai été chargé cet été, comme vous le savez, par les deux ministres de tutelle, de reprendre le dossier de la réforme du 3^e cycle des études médicales, et de la mener à bien pour la rentrée 2017. Cette réforme vise à moderniser notre système de formation, à le rendre plus lisible, à en améliorer la qualité, à l'inscrire dans un souci plus général de promotion des compétences professionnelles, tant par la formation elle-même que par l'évaluation de leur acquisition et de leur mise à jour.

La parution d'un premier arrêté fixant la liste des DES de spécialités médicales est imminente, après son adoption par le CNESER. La mission « 3^e cycle » s'inscrit dans les attributions de la CNEMMOP, prévue par le décret du 5 juillet 2015, et mise en place le 27 octobre. Elle est en lien, par ailleurs, avec les acteurs en charge de la préparation de la Grande Conférence de Santé.

Un travail considérable a déjà été conduit sous la houlette des Prs F. COURAUD et F.-R. PRUVOT et votre discipline y a participé activement. Ce travail est notre point de départ. Des ajustements seront nécessaires, sans nul doute, de même qu'un travail important demeure de finalisation des maquettes de formation, de définition des options et d'élaboration des programmes des FST (Formations Spécialisées Transversales). En outre, doivent encore être construites les propositions relatives à l'évaluation et au suivi des internes, à la validation des compétences, aux conditions d'exercice, aux liens entre formation initiale et formation continue, à l'utilisation d'outils numériques de formation et de suivi des jeunes médecins en formation.

Mon ambition, après avoir pris ces dernières semaines un certain nombre de contacts à l'échelon national et avoir travaillé avec les représentants des internes et des jeunes professionnels est maintenant que soit finalisé le travail conduit avec vous, spécialité par spécialité. Certains se sont déjà tournés vers moi. Le travail à conduire doit articuler étroitement CNU et Collèges enseignants, et dans chaque spécialité recueillir le point de vue de nos jeunes collègues et des étudiants.

Beaucoup d'entre vous ont continué à travailler sur les projets de leur discipline pendant ces derniers mois et la coordination nationale des collèges enseignants est elle-même à l'œuvre sous l'égide du CNU. Tous doivent maintenant s'attacher à finaliser ou ajuster leurs propositions, à établir les liens entre disciplines, lorsque tronc commun initial, FST ou options le justifient. De même faudra-t-il prévoir les propositions à élaborer pour des activités médicales identifiées, ne rentrant pas pour le moment dans la liste des DES (anciens DESC de type I, capacités, etc...). Il me paraît souhaitable de fixer une première « deadline » au 15 mars 2016. Le printemps ne sera ensuite pas de trop pour les arbitrages et la présentation des propositions finales aux deux ministères en juillet 2016, pour une parution des textes réglementaires à l'automne 2016.

Je serai attaché à vous rencontrer en comité restreint (3 à 5 collègues par spécialité) dans les semaines et mois à venir, et me mets à votre disposition. Je vous invite à me joindre par voie électronique à l'adresse benoit.schlemmer@aphp.fr
Croyez, je vous prie, Madame, Monsieur, cher(e) collègue, en l'assurance de ma meilleure considération et de mon entier dévouement.



Pr. Benoît SCHLEMMER

Doyen honoraire, Faculté de Médecine et Université Paris-Diderot
Chef de service de Réanimation médicale, Hôpital St Louis, Paris,
Conseiller universitaire auprès du Directeur Général de l'ARS d'Ile de France

Correspondance :
Pr. Benoît SCHLEMMER
Cabinet du Doyen
Faculté de Médecine Paris Diderot
Mail : benoit.schlemmer@aphp.fr
cabinetdudoyenmed@univ-paris-diderot.fr